



## FICHE D'INFORMATION

Le présent document expose le contexte et un aperçu du processus de consultation mené par le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) et l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) en vue de recueillir les points de vue des parties prenantes sur les principales questions qui se posent en matière d'amélioration de la qualité de l'audit à l'échelle mondiale, et sur leur incidence au Canada.

### INTRODUCTION

---

Depuis la crise mondiale en 2008-2009, des décideurs, des autorités de réglementation, des normalisateurs et d'autres instances se penchent sur les changements à apporter au système financier pour favoriser une stabilité financière accrue et réduire le risque systémique.

Bien que les auditeurs ne soient pas perçus comme étant responsables des faillites d'entreprises survenues pendant la crise, les travaux entrepris pour contrer les faiblesses du système financier tiennent compte des rôles de tous les intervenants essentiels à un processus d'information financière fiable, y compris les auditeurs. Plusieurs initiatives actuellement en cours à l'échelle internationale aboutiront à des modifications du processus d'audit, tant en Amérique du Nord qu'ailleurs dans le monde, qui auront une incidence sur la qualité de l'audit.

Les principales initiatives comprennent notamment :

- des propositions de la Commission européenne (CE) portant sur des exigences particulières pour les audits légaux d'entités d'intérêt public;
- un document de consultation du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis traitant de la forme et du contenu des rapports sur les états financiers audités, et des façons d'accroître l'indépendance, l'objectivité et l'esprit critique de l'auditeur;
- des propositions du Financial Reporting Council du Royaume-Uni portant sur l'efficacité de la gestion des entreprises;

- un projet de l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) visant la valorisation du rapport de l'auditeur.

On trouvera à [l'Annexe A \(p. 6\)](#) un résumé des questions et préoccupations sous-jacentes abordées dans le cadre de ces initiatives internationales.

### **QUE SIGNIFIERONT LES CHANGEMENTS APPORTÉS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE POUR LE CANADA?**

---

Le Canada a bien traversé la crise financière comparativement à bon nombre d'autres pays et n'a pas connu les faillites bancaires et autres défaillances du système financier à l'origine de bon nombre des modifications du processus d'audit à l'échelle internationale. Un certain nombre de facteurs peuvent expliquer cette situation favorable du Canada, notamment :

- des systèmes bancaires, de réglementation des valeurs mobilières et de réglementation financière rigoureux;
- des pratiques de gouvernance d'entreprise bien établies;
- l'adoption de normes internationales de comptabilité et d'audit de grande qualité;
- de solides mécanismes réglementaires visant les auditeurs, y compris les régimes d'inspection des audits, les exigences en matière de compétences professionnelles et de formation continue, et les normes de déontologie;
- le fait que les auditeurs réalisent généralement des audits de qualité.

Le Canada possède une réputation enviable sur la scène internationale en raison de la stabilité de son système financier. De plus, les Canadiens sont présents au sein d'un certain nombre d'organismes internationaux qui établissent des politiques, des normes et des pratiques exemplaires. En raison de son influence sur la scène internationale, on dit souvent du Canada qu'il «joue dans la cour des grands».

Cela dit, le Canada ne pourra pas se soustraire aux changements qui se produiront aux États-Unis, en Europe et au Royaume-Uni. De nombreuses entités canadiennes exercent leurs activités en contexte international, de sorte qu'il est important pour elles que le processus d'audit et la qualité de l'audit au Canada soient cohérents et comparables à l'échelle internationale.

En outre, les éléments clés du système d'information financière canadien, par exemple la réglementation sur les valeurs mobilières, les normes de comptabilité, d'audit et de déontologie, la surveillance des audits et les meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, sont liés à ceux des autres systèmes financiers dans le monde. Que nous le voulions ou non, les modifications apportées au processus d'audit par nos principaux partenaires commerciaux affecteront probablement les audits de toutes les entités canadiennes, cotées ou non, à but lucratif ou non, des secteurs public ou privé. Les investisseurs canadiens seront donc touchés, tout comme la santé et le bon fonctionnement des marchés financiers canadiens.

La question qui se pose est la suivante :

***Quel rôle le Canada devrait-il jouer dans le cadre de l'élaboration de propositions à l'échelle internationale?***

Lors d'un symposium sur la qualité de l'audit tenu par le CCRC en décembre 2011, des décideurs du Canada et de partout dans le monde ont convenu qu'il est important que le Canada élabore son propre point de vue quant aux solutions possibles et qu'il s'efforce d'influer sur les résultats finaux.

**PARTICIPATION DES CHEFS DE FILE DES MILIEUX DES AFFAIRES ET DE L'INVESTISSEMENT  
AUX DISCUSSIONS**

---

Conscients que le Canada n'échappera pas aux changements mondiaux, ainsi que de son rôle important sur la scène internationale, le CCRC et l'ICCA ont entrepris un processus de recherche et de consultation en vue d'élaborer un point de vue canadien clair sur les questions en cause.

Le processus de consultation vise les trois objectifs principaux suivants :

1. offrir des suggestions utiles aux normalisateurs, aux autorités de réglementation et aux autres instances canadiens aux fins de leur examen des changements éventuels à apporter au Canada par suite des faits nouveaux survenant au-delà de nos frontières;
2. permettre aux Canadiens qui participent aux discussions internationales sur l'amélioration de la qualité de l'audit de présenter un point de vue fort et crédible;
3. créer un contexte approprié pour la poursuite de la recherche, des débats et de l'élaboration d'indications afin de favoriser l'amélioration de la qualité de l'audit au Canada à l'avenir.

La réalisation de ce processus exige la participation d'un large éventail de parties prenantes. Pour assurer une coordination et une direction efficaces des travaux, un Comité directeur sur l'amélioration de la qualité de l'audit a été mis sur pied. Le Comité représente les autorités de réglementation des banques, des valeurs mobilières et des audits, les investisseurs institutionnels, les présidents de comités d'audit, et le Conseil de surveillance de la normalisation en audit et certification (CSNAC). Sous la présidence de David Brown, avocat réputé en droit des valeurs mobilières et ancien président de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, le Comité sera chargé de l'orientation et de la surveillance du programme de travail et des résultats visés par trois groupes de travail qui se pencheront respectivement sur le rôle des comités d'audit, rapport de l'auditeur et l'indépendance de l'auditeur. Le Comité sera également chargé d'assurer la mise en place d'un processus transparent servant l'intérêt public.

L'ICCA fournit une expertise et des ressources pour appuyer les trois groupes de travail qui examineront des aspects particuliers des changements proposés et dont il est question dans le monde. Les groupes de travail seront composés d'experts reconnus travaillant auprès de comités d'audit, de normalisateurs en audit et en certification, d'auditeurs, d'investisseurs institutionnels, d'autorités de réglementation en valeurs mobilières et de réglementation prudentielle, de préparateurs d'états financiers, et de représentants du CCRC et de l'ICCA.

Voici les éléments sur lesquels se pencheront les trois groupes de travail.

### **Groupe de travail sur le rôle du comité d'audit**

- Relations hiérarchiques entre les comités d'audit, la direction, les auditeurs, les inspecteurs des audits, les autorités de réglementation et les actionnaires;
- Amélioration et promotion de l'exercice de l'esprit critique par le comité d'audit et l'auditeur.

Le Groupe de travail sur le rôle du comité d'audit publiera un document de consultation d'ici l'automne 2012 et élaborera un rapport présentant les résultats du processus de consultation d'ici l'hiver 2013.

### **Groupe de travail sur le rapport de l'auditeur**

- Accroissement de la valeur informative du rapport de l'auditeur;
- Élargissement des services d'assurance fournis par les auditeurs à des parties ou à la totalité du rapport de gestion, aux états financiers trimestriels et à d'autres informations.

Le Groupe de travail sur le rapport de l'auditeur publiera un document de consultation d'ici la fin du printemps ou le début de l'été 2012 et élaborera un rapport présentant les résultats du processus de consultation d'ici l'automne 2012.

### **Groupe de travail sur l'indépendance de l'auditeur**

- Propositions liées à la nomination et à la rotation des auditeurs, ainsi qu'aux services qu'ils fournissent, en vue de rehausser l'indépendance, l'objectivité, l'esprit critique et la qualité de l'audit dans les cabinets.

Le Groupe de travail sur l'indépendance de l'auditeur publiera un document de consultation d'ici la fin du printemps ou le début de l'été 2012 et élaborera un rapport présentant les résultats du processus de consultation d'ici l'automne 2012.

Pour obtenir de plus amples informations sur le Comité directeur et les groupes de travail, cliquer [ici](#).

## OÙ PLUS JE EN APPRENDRE DAVANTAGE?

---

Pour obtenir de plus amples informations au sujet du processus de consultation et des occasions de participation, et pour savoir comment procéder pour faire valoir vos opinions, visitez la section [Amélioration de la qualité de l'audit : un point de vue canadien](#) du site Web de l'ICCA.

## AU SUJET DU CCRC

---

**Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC)** est l'autorité de réglementation canadienne de l'audit qui se consacre à la protection des intérêts du public investisseur et à la création de valeur pour ses diverses parties prenantes grâce à une réglementation de l'audit de niveau mondial.

Le CCRC régit le travail des auditeurs des sociétés ouvertes canadiennes par l'intermédiaire de son programme d'inspection national et offre une plus-value en favorisant la réalisation d'audits indépendants et de haute qualité. En tant que promoteur de la qualité de l'audit, le CCRC contribue à renforcer la confiance du public envers l'intégrité de l'information financière, élément fondamental pour les marchés financiers du Canada. ([www.cpab-ccrc.ca](http://www.cpab-ccrc.ca))

## AU SUJET DE L'ICCA

---

**Les Comptables agréés (CA)** forment la profession regroupant des leaders qui assument des rôles de dirigeants, de conseillers, d'experts financiers, de fiscalistes et de certificateurs la plus estimée au Canada, reconnue à l'échelle internationale. Grâce à leur intégrité, à leur expertise et à leurs normes d'agrément reconnues mondialement, les CA du Canada, qui sont plus de 81 000, maintiennent leur influence et leur leadership au pays et sur la scène internationale.

À titre de conseillers privilégiés des organisations canadiennes de toutes tailles, les CA du Canada contribuent à renforcer la confiance envers les entreprises canadiennes ainsi que la santé et la pérennité des marchés financiers et de l'économie du Canada. L'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) représente les CA du Canada sur les scènes nationale et internationale. L'ICCA est l'un des membres fondateurs de l'International Federation of Accountants (IFAC) et de la Global Accounting Alliance (GAA). ([www.icca.ca](http://www.icca.ca))

## Annexe A

### QUESTIONS ACTUELLEMENT EXAMINÉES DANS LE CADRE DES INITIATIVES INTERNATIONALES SUR LA QUALITÉ DE L'AUDIT

---

La plupart des propositions actuellement à l'étude à l'échelle internationale concernant l'amélioration de la qualité de l'audit sont axées sur une ou plusieurs des questions qui suivent.

#### **L'écart qui existe entre les attentes des investisseurs au sujet de : a) l'audit et ce qu'est un audit dans les faits, et b) l'information que les investisseurs estiment qu'ils devraient obtenir et celle qu'ils obtiennent réellement**

Deux grands types d'écarts ont été relevés : l'écart par rapport aux attentes et l'écart par rapport à l'information.

**L'écart par rapport aux attentes** désigne la différence entre ce que les utilisateurs attendent de l'auditeur dans le cadre d'un audit d'états financiers, et ce qu'est un audit dans les faits. Cet écart est souvent attribuable à la mauvaise compréhension qu'ont certains utilisateurs de la nature d'un audit, y compris l'étendue, les objectifs et les limitations inhérentes. De nombreux utilisateurs estiment que le libellé général du rapport de l'auditeur ne fournit pas un portrait complet de l'étendue des procédures mises en œuvre par l'auditeur dans le cadre d'un audit donné.

**L'écart par rapport à l'information** renvoie au fait que l'information fournie dans les états financiers d'une entité et dans le rapport de l'auditeur ne constitue qu'une partie de l'information plus large dont disposent la direction et l'auditeur. Certains estiment qu'il faudrait une plus grande transparence en ce qui concerne l'entité et ses états financiers, en particulier, les principaux risques liés à l'information financière et les mesures prises à l'égard de ces risques, ainsi que l'audit réalisé, y compris les secteurs fondamentaux de risque d'audit.

Les utilisateurs croient que le rapport de l'auditeur pourrait être amélioré pour fournir davantage d'informations au sujet de l'audit, ainsi que les réflexions de l'auditeur concernant l'entité et la qualité de son information financière, et que cela permettrait de résoudre les écarts par rapport aux attentes et à l'information.

#### **Les préoccupations et les perceptions relatives à l'indépendance, à l'objectivité et à l'esprit critique de l'auditeur**

Certaines personnes ont observé que, pendant la crise financière, des auditeurs ont exprimé des opinions d'audit sans réserve sur les états financiers de certaines entités qui, peu après, se sont révélées en situation financière précaire. Ces personnes estiment que ces auditeurs auraient dû sonner l'alarme.

Cette situation soulève également des questions quant à la valeur de l'audit et, en particulier, quant à l'indépendance, à l'objectivité ou à l'esprit critique des auditeurs. De plus, les instances d'inspection des dossiers d'audit de par le monde se demandent si les déficiences relevées au cours des inspections ne sont pas attribuables au défaut d'exercer le degré d'esprit critique et d'objectivité nécessaire.

Plusieurs instances internationales s'interrogent actuellement sur la façon de rehausser l'indépendance, l'objectivité et l'esprit critique de l'auditeur. On examine un certain nombre de possibilités à cet égard et on se demande notamment :

- si les audits conjoints devraient être rendus obligatoires. Un audit conjoint est un audit réalisé par deux cabinets ou plus qui se partagent les travaux d'audit et signent conjointement le rapport d'audit;
- si la rotation des cabinets d'audit devrait être obligatoire, et si les entités devraient être tenues de procéder par appel d'offres pour l'audit après une période déterminée. On a observé, par exemple, que certaines entités ont conservé le même auditeur pendant de nombreuses années;
- s'il y a lieu d'interdire aux auditeurs de fournir des services autres que d'audit.

### **Le modèle d'information des responsables de la gouvernance d'entreprise**

Les responsables de la gouvernance d'une entité (souvent le comité d'audit) ont la responsabilité de la surveillance du processus d'information financière et jouent un rôle dans la promotion et l'amélioration de la qualité de l'audit. Une communication efficace entre l'auditeur et le comité d'audit aide ce dernier à comprendre les questions relatives à l'audit et contribue à l'établissement d'une relation de travail constructive entre eux. De nombreux auditeurs fournissent au comité d'audit des informations détaillées au sujet du processus d'audit et des conclusions dégagées.

Certaines propositions visent l'amélioration des communications de l'auditeur avec le comité d'audit. On a également laissé entendre qu'il serait avantageux pour le comité d'audit de communiquer aux actionnaires (peut-être avec une assurance fournie par les auditeurs) une partie de ces informations, y compris les questions importantes relevées par les auditeurs, et d'expliquer comment il s'est acquitté de ses responsabilités de surveillance de l'information financière.

### **Communications entre les auditeurs et les autorités de réglementation**

Dans certains pays, il existe des protocoles selon lesquels les auditeurs sont tenus de déclarer aux autorités de réglementation prudentielle certaines opérations telles que celles où il y a violation de lois par une banque. L'efficacité de ces communications pendant la crise financière fait actuellement l'objet d'un examen et de suggestions d'améliorations. Certaines instances envisagent également d'étendre l'application de ces protocoles à d'autres types d'entités et à d'autres autorités de réglementation.

## **Concentration des fournisseurs de services d'audit**

Dans certains marchés, comme au Royaume-Uni et dans de nombreux états de l'Union européenne, les « quatre grands » cabinets (Deloitte, Ernst & Young, PricewaterhouseCoopers et KPMG) détiennent plus de 90 % des parts de marché. L'accès à ce segment de marché supérieur s'est révélé très difficile pour de nombreux cabinets d'audit de taille moyenne. Une telle concentration peut entraîner un risque systémique en cas de faillite de l'un des grands cabinets. Certains organismes étudient actuellement des façons de contrer ces risques. Les audits conjoints, la rotation obligatoire des cabinets d'audit et l'obligation de retourner en appel d'offres font partie des options à l'étude.